



ecomaison

Consignes de tri et gestion des bennes mobilier - 2023

Support à destination des agents d'accueil en déchèterie

07.03.23



Eco-mobilier devient Ecomaison, le seul éco-organisme pour toute la maison

► Qui sommes-nous ?

- Un organisme à but non lucratif, agréé par l'Etat et financé par l'éco-participation payée par les consommateurs

Notre vocation

Collecter et valoriser les objets et matériaux de la maison usagés pour leur offrir une deuxième vie, en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie

► Nos secteurs d'activités



Matériaux



Bricolage



Matériaux



Bricolage



Literie



Jouets



Déco/textiles



Déjà 10 ans d'expérience

é

Création d'Eco-mobilier

2011



Agrément pour les couettes, oreillers, coussins, sacs de couchage

2018



Agrément pour les meubles et la literie usagés

2012

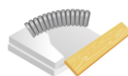


Agrément pour les jeux et jouets

2022



Agrément pour les articles de bricolage et de jardin



Agrément pour les produits et matériaux de construction du bâtiment



ecomaison

Déploiement de solutions de collecte de recyclage pour **tous les objets et matériaux de la maison**

Chiffres clés 2021

1,1 million

de tonnes collectées*

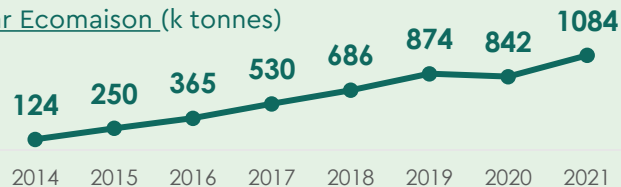
5605

points de collecte*

94%

meubles usagés valorisés*

Evolution des tonnes collectées
par Ecomaison (k tonnes)



549

associations

1473

professionnels

3583

déchèteries publiques

Mode de valorisation des tonnes collectées en 2021

4,4%

réemploi et réutilisation

45,7%

recyclage

43,8%

Valorisation énergétique

6,1%

élimination

01

Organisation
de la collecte
et du traitement
des DEA*

02

Consignes de
tri des DEA*

03

Gestion des
bennes DEA

*les DEA sont les déchets d'Éléments d'Ameublement

1

Organisation de la collecte et du traitement des DEA



Les différents partenaires d'Ecomaison



Metteurs sur le marché

Fabricants, distributeurs, négoce, importateurs sur le marché français



Associations

Tous les acteurs de l'économie Sociale et Solidaire



Collectivités territoriales

Villes, intercommunalités, syndicats... (gestionnaires des déchèteries)



Opérateurs

Logisticiens, centres de tri, centres de traitement ...



Détenteurs professionnels et artisans

Hôpitaux, artisans ...

Que fait Ecomaison des objets et matériaux collectés ?



Réemploi / réutilisation

Les associations peuvent collecter les objets usagés qui sont ensuite réutilisés ou réemployés



Collecte

Les bennes servent à collecter des objets usagés, ne pouvant pas être réemployés et réutilisés, et les acheminent vers les centres de tri



Tri par matériau et recyclage

Les objets sont séparés par matériau pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie

Que deviennent les matériaux après leur collecte ?



Bois
68%

Le bois peut servir à fabriquer des **panneaux de particules et ainsi, redevenir un meuble ou une porte.**



Rembourrés
20%

Les canapés sont broyés pour servir de **combustible dans les cimenteries.**



Matelas
8%

La mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des **panneaux isolants ou des tatamis de judo**



Métaux
2%

Recyclables indéfiniment et sans perdre leurs propriétés pour faire de nouveaux produits



Plastiques
1%

Le plastique d'un jouet peut servir à fabriquer des **tuyaux**



Couettes et oreillers
1%

Les garnissages en plume et polyester peuvent être recyclés dans l'industrie textile ou valorisés **en énergie**

Les étapes du traitement des DEA en vidéo



VIDEO

La collecte en déchèterie

[ICI](#)



VIDEO

Centre de tri des DEA (Oissel)

[ICI](#)



VIDEO

Centre de démantèlement de matelas (Mortagne-sur-Sèvre)

[ICI](#)



VIDEO

Site de traitement du bois (Rambervilliers)

[ICI](#)

2

Consignes de tri des DEA



A déposer dans la benne mobilier

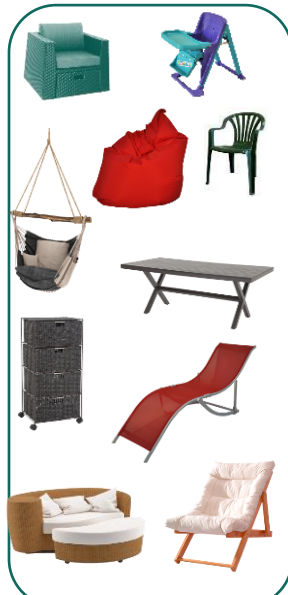
**Connaître
les produits couverts**

Pour en savoir plus, découvrez la liste des
12 catégories d'éléments
d'ameublement et d'agencement du
périmètre [ici](#).

Mobilier Intérieur



Mobilier extérieur



Éléments d'agencement, tapis, stores



Literie



Couettes, oreillers, rideaux et voilages

A ensacher en
amont dans le sac
de collecte dédié

Nouveauté 2023 !



Le mobilier peut
être déposé dans
la benne quelque
soit son état :
meubles cassés,
abîmés, en
morceaux, sales,
déchirés...

Les planches de
bois provenant
d'une étagère
sont à mettre
dans la benne
Eco-mobilier.

Les DEA métaux
peuvent être
mis dans la
benne métaux
de la
déchèterie.

Mise à jour : mars 2023

A ne pas déposer dans la benne mobilier

Pour les collectivités en contrat DEA uniquement

Déchets bois non mobilier

Huisseries
Portes
Volets
Parquets
Bois de charpente
Palette
Chutes de bois (hors panneaux à la découpe)



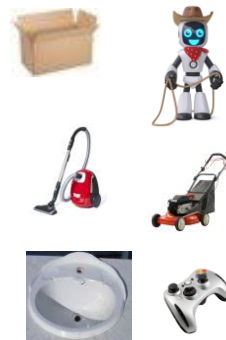
Accessoires Articles de sports et loisirs

Bibelts
Miroirs
Tableaux
Cadres photos
Sièges auto
Poussettes
Vélos...



Autres

Emballages de meubles
Vasques
Déchets électroniques,
électriques et
thermiques
Articles ménagers...



Jouets Articles de bricolage- jardinage

Jeux intérieur et
extérieur
Pots en plastique,
arrosoirs, tuyaux
d'arrosage...



- X Les meubles de rangement doivent être vidés de leur contenu.
- X Les vasques, éviers, éléments électriques encastrés doivent être retirés.

- X Pour être pris en charge, les jouets et articles de bricolage et jardinage usagés nécessitent la signature de nouveaux contrats avec Ecomaison.

Focus : couettes, oreillers, rideaux et voilages

► Comment cela fonctionne ?

- Pour garantir une protection optimale de ces produits et valoriser au mieux les matériaux un ensachage est nécessaire
- Les sacs pleins (20-25 kg maximum) sont à nouer et à mettre en benne DEA pour permettre le recyclage et/ou la valorisation des couettes et oreillers, rideaux et voilages

► Le kit initial de collecte est à demander via l'Extranet :

- **Jusqu'au 31/03** via "Mes demandes d'enlèvement/Commande d'outils"
- **À partir du 01/04** via "Mes contrats/Suivi des contenants" puis "Demande de nouveau contenant"

► Comment commander les sacs 1 000L ?

- Via l'extranet "Mes demandes d'enlèvement/Commande d'outils"

Les produits acceptés dans le sac

Couette, couette pour enfant, édreon, oreiller, oreiller ergonomique, oreiller de voyage, traversin, polochon, coussin (y compris coussin à recouvrir), sac de couchage, sur-matelas ne comportant pas d'âme en mousse / latex ou ressort, coussin pour animaux domestiques, relève matelas

Nouveautés : Rideaux et voilages, stores intérieurs en tissus, décorations textile (macramé, guirlande en tissus)

Les produits non acceptés dans le sac

Linge de lit : plaid, couverture, couvre-lit, dessus de lit, boutis, chemin de lit, tapis, tour de lit, gigoteuse, alèse, protège-matelas, drap housse, drap plat, housse de couette, taie d'oreiller, protège-oreiller, cache-sommier, textile d'habillement, tapis de salle de bain.



Les apports de DEA par les professionnels

- ▶ **Toute déchèterie, équipée d'une benne DEA et qui accepte les apports de professionnels* sous réserve de son règlement intérieur, doit accepter gratuitement et dans les conditions habituelles d'ouverture et de dépôt, les DEA apportés par des professionnels :**
 - ▶ Titulaires d'une Carte PRO Ecomaison ou
 - ▶ Titulaires d'un Bon d'apport fourni par Ecomaison
- ▶ **En fonction des quantités produites, Ecomaison propose différentes solutions gratuites de prise en charge des DEA pour les professionnels***

**Les professionnels peuvent demander leur solution de collecte DEA via :
<https://espace-services.ecomaison.com/contact>
Ou le 0811 69 68 70 (service 0,05 €/appel + prix appel)*



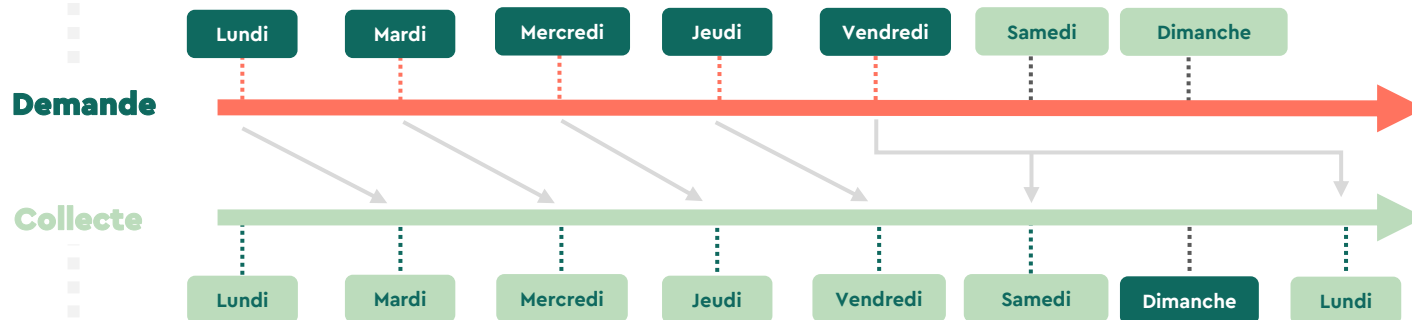
3

Gestion des bennes DEA



Gestion des demandes d'enlèvement

- La demande d'enlèvement est à effectuer **le jour J avant 12h, du lundi au vendredi** pour une **collecte possible** dès **J+1 du lundi au samedi**, avec le **choix d'une demi-journée**
- Besoin d'un enlèvement le lundi ? Saisissez votre demande avant le vendredi midi



Un créneau horaire plus précis (indicatif) peut être renseigné lors de la demande d'enlèvement. Le collecteur doit **respecter la demi-journée demandée**, mais n'est pas tenu de collecter dans le créneau horaire spécifique demandé. Pour les lendemains de jours fériés, les demandes sont à effectuer le jour ouvré précédent avant 12h.

Gestion des rotations des bennes DEA

► Bennes mises à disposition

- Bennes de 30m³ minimum
- Bennes ouvertes (les capots coulissants sont proscrits)

► Lors de l'enlèvement

- Les déchets ne doivent pas dépasser le haut de la benne : pas de compactage, mais régilage autorisé*.
- Le chauffeur couvre la benne d'un filet ou d'une bâche.
- Echange de bennes
- Remise du Bordereau de Transport par le chauffeur en 2 exemplaires à l'agent d'accueil pour signature :
 - 1 exemplaire laissé à la déchèterie
 - 1 exemplaire pour le chauffeur

► Remplissage optimisé

- Pour limiter l'impact environnemental des rotations
- Moyenne nationale : 2,4T en 2021
- Barème de soutiens à la tonne collectée, variable et incitatif en fonction de la densité de la benne

* Régilage : action de nivellement du contenu de la benne, de façon à faciliter la mise en place du filet ou de la bâche par le chauffeur pour le transport vers le centre de tri.



Suivi des collectes

► Signalement des dysfonctionnements en déchèterie

- Importance de saisir les dysfonctionnements rencontrés pour encourager l'amélioration continue
- Saisie dans l'Extranet
- Plusieurs dysfonctionnements possibles : relatifs au matériel, à la ponctualité, au comportement...

► Dysfonctionnements émis par le collecteur / centre de tri

- Plusieurs dysfonctionnements possibles relatifs à l'accessibilité à la déchèterie, au matériel, à la qualité du tri et au tonnage collecté (pour obtention d'une compensation)...
- Envoi d'un mail au référent renseigné dans l'Extranet en cas de signalement
- Plan d'action à mettre en place par la déchèterie pour éviter le renouvellement du dysfonctionnement

► Suivi des performances de la déchèterie via l'Extranet

- Menu « Mes demandes d'enlèvement »/ « Performances »
- Performances par tranche de poids pour aide à la simulation du barème de soutiens
- Visualisation et export Excel des données de ramassage : tonnages, densités, créneaux demandés...
- Rapport d'activité annuel à l'échelle de la collectivité dans "Mes soutiens"

Connexion

Nom d'utilisateur*

Saisissez votre nom d'utilisateur

Mot de passe*

Saisissez le mot de passe correspondant à votre nom d'utilisateur

Se connecter

[Réinitialiser le mot de passe](#)

Règles d'or de gestion de la benne DEA



Capter tout le flux mobilier

- Apposer une signalétique adaptée en déchèterie*
- Positionner la benne mobilier sous l'oeil du gardien, et de préférence avant celle du tout-venant
- Veiller au respect des consignes de tri
- Orienter le mobilier bois et plastique vers la benne Eco-mobilier



Optimiser le remplissage

- Déclencher les demandes d'enlèvement en fonction du remplissage de la benne, la veille pour collecte à J+1 à la demi-journée
- Limiter l'anticipation des enlèvements
- Annuler/modifier les demandes d'enlèvement si besoin via l'Extranet (minimum ½ journée avant)
- Inviter les usagers à démonter le mobilier



Faciliter le tri et le recyclage

- Ne pas compacter la benne et veiller à ce que les meubles usagés ne dépassent pas (régalage autorisé)
- Organiser des échanges réguliers entre gardiens et techniciens sur les tonnages et la densité
- Favoriser les échanges téléphoniques entre opérateurs et collectivités pour gérer les aléas



Assurer un bon suivi

- Contrôler l'état de la benne lors de sa dépose (bon état physique et de propreté)
- Signaler les dysfonctionnements dans votre Extranet
- Donner l'accès à l'extranet à plusieurs personnes
- Signer les bordereaux de transport
- Suivre les tonnages mensuels et la densité moyenne par déchèterie dans l'Extranet



Pour en savoir plus

Découvrez tous les documents utiles
sur [l'Extranet](#) dans l'onglet
« Documents »

Suivez nos actualités
sur notre site web et
nos réseaux sociaux

Ecomaison.com



Besoin d'aide ?



Appelez-nous
au **0811 69 68 70**
(Service 0,05€/appel + prix d'un appel local)



Ecrivez-nous à
contact@ecomaison.com